

Plan de revitalisation économique



Mission de revitalisation économique : cadrage

Face à la crise : la mission de revitalisation

Le bassin d'emploi Colmar Neuf-Brisach a été touché par la crise, ce qui a eu pour conséquences plusieurs vagues successives de disparitions d'emplois. Face à cette situation, l'Etat a souhaité la mise en œuvre, en 2010, d'un plan de revitalisation.

Dans quels objectifs ?

Ce plan de revitalisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Il a pour objectifs de collaborer à la création d'activités, d'atténuer les effets des licenciements effectués par les entreprises, et à terme, de contribuer à la création de **417 emplois**, nombre équivalent à ceux supprimés sur le territoire.

Sur quels territoires ?

Le territoire concerné est celui du bassin d'emploi Colmar Neuf-Brisach qui comprend : les cantons de Ste Marie aux Mines, Ribeauvillé, Lapoutroie, Kaysersberg, Colmar-Nord, Colmar-Sud, Andolsheim, Wintzenheim, Munster, Rouffach, Neuf-Brisach, Guebwiller, Soultz et Ensisheim.

Avec quels moyens ?

Les entreprises de 1000 salariés et plus en Europe, sont assujetties à une obligation de revitalisation lorsqu'elles procèdent à des licenciements collectifs ayant de fortes conséquences sur l'économie du territoire. En Centre-Alsace, les sociétés ALCAN RHENALU, LIEBHERR-FRANCE, MAHLE PISTONS et TIMKEN EUROPE ont dû adapter leurs effectifs compte tenu des difficultés économiques qu'elles traversent. Directement concernées par cette loi, elles ont ainsi contribué financièrement à la constitution d'un fonds commun pour mettre en œuvre des actions de revitalisation. Ce fonds s'élève à : **1 376 500 €**.

Pilote de la mission : la CCI de Colmar et du Centre-Alsace

La Préfecture du Haut-Rhin et ces entreprises ont choisi la CCI de Colmar et du Centre-Alsace pour animer ce dispositif et gérer le fonds mis à disposition par les entreprises. Ainsi, une convention cadre relie la CCI de Colmar et du Centre-Alsace à l'Etat, via la Préfecture du Haut-Rhin. En parallèle, les entreprises concernées par la loi sont liées à l'Etat par des conventions bilatérales de revitalisation. La Chambre a accompagné les entreprises dans leurs discussions avec l'Etat et dans l'élaboration de ces conventions.

Plan d'actions pour la revitalisation du territoire

1. Accompagner des projets de développement

La CCI de Colmar et du Centre-Alsace a pour mission de repérer les projets de développement économique du territoire. Ces projets peuvent être issus de différents domaines tels que le commercial, l'export ou encore l'innovation. Une fois ces projets repérés, les chefs d'entreprises concernés seront conseillés par la Chambre dans la préparation et la finalisation de leurs projets. La CCI les assistera également dans leurs contacts avec les partenaires susceptibles d'accompagner leurs projets (banques, associations, administrations, etc.). Les objectifs de cet accompagnement ? Donner vie à ces projets et amener ces entreprises à devenir créatrices d'emplois.

2. Favoriser la création et la reprise d'entreprises

Création d'entreprises est synonyme de création d'emplois. C'est pourquoi la CCI va soutenir la création – reprise d'entreprises par deux actions.

- D'une part, **40 000 €** seront versés à la **Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL)** Colmar Centre-Alsace. Ce montant servira à alimenter le fonds de prêts à taux zéro fourni par la PFIL aux projets de création agréés.
- D'autre part, une subvention à hauteur de **10 000 €** sera accordée pour la réalisation d'une session de formation à destination de futurs repreneurs. Cette formation sera organisée par le Pôle Formation de la CCI de Colmar et du Centre-Alsace.

3. Participer à une action dynamique d'accompagnement en faveur de 30 entreprises

30 entreprises seront étroitement suivies par la CCI de Colmar et du Centre-Alsace. Exclusivement situées sur le territoire de la Chambre, elles sont identifiées comme ayant un fort potentiel de développement. Pour la CCI, il s'agit ici de repérer leurs points forts, leurs difficultés, les projets qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre, etc. La Chambre les accompagnera pour formaliser leurs stratégies export et commerciale mais aussi leurs modes d'organisation et de management. L'objectif de ce dispositif est de les soutenir afin d'assurer leur croissance, pour en définitive créer de l'emploi.

Financement pour la revitalisation du territoire

Conditions de financement

- Les aides attribuées doivent participer à la création d'activité ou d'emplois sur le territoire de Colmar et du Centre-Alsace.
- Les aides concernent uniquement la création de CDI et de CDD supérieurs à 6 mois.
- Il doit s'agir de création nette d'emplois.

Mode de financement

- Les actions de revitalisation proposées sur le territoire de Colmar et du Centre-Alsace sont financées grâce aux contributions des sociétés ALCAN RHENALU, LIEBHERR-FRANCE, MAHLE PISTONS et TIMKEN EUROPE. La gestion de ce fonds commun est attribuée à la CCI de Colmar et du Centre-Alsace.
- Le **dispositif ALIZE** (Actions Locales Inter-entreprises en Zones d'Emploi) propose aux entreprises concernées par les actions de revitalisation des aides financières supplémentaires. Une mise à disposition de personnels leur est également offerte par d'autres entreprises du territoire. Ce dispositif, supporté par l'association ASTREES (**A**ssociation **T**ravail **E**mloi **E**urope **S**ociété), bénéficie du soutien de la DIACT (anciennement DATAR). Il faut savoir que les porteurs de projets appuyés par ces moyens sont prioritairement des PME-PMI existantes. Dans le cadre du dispositif ALIZE, la CCI de Colmar et du Centre-Alsace sera l'opérateur local et signera une convention de partenariat avec l'association ASTREES.

Contact entreprise :

CCI de Colmar et du Centre-Alsace

Cellule en charge du Plan de Revitalisation

Tél. : 03 89 20 20 77

Mail : revitalisation@colmar.cci.fr

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin

Agnès REINSTETTEL

Chef du Bureau de la

Communication Interministérielle

Tél. : 03 89 29 20 05

Portable : 06 08 23 79 20

Mail : agnes.reinstettel@haut-rhin.pref.gouv.fr

CCI de Colmar et du Centre-Alsace

Mélanie Jehl

Chargée de communication

Tél. : 03 89 20 20 27

Mail : communication@colmar.cci.fr